



Rapport de gestion de l'Association Scolaire Intercommunale des 7 communes – Région de La Sarraz / ASI7 – Année 2025

Autorités scolaires au 31 décembre 2025

Comité de direction :

| | |
|----------------------|---|
| Président | M. Laurent Michel, Chevilly |
| Vice-Présidente | Mme Caroline Favey, Pomaples |
| Membres | M. Etienne Morier-Genoud, Eclépens Mme Valérie Faine, Ferreyres Mme Nicole Reymond, La Sarraz M. Gilles Dolivo, Moiry M. Claude Pavillard, Orny, jusqu'au 1^{er} septembre 2025 M. Fabien Gervais, Orny, depuis le 4 novembre 2025 |
| Secrétaire | Mme Christelle Schwab |
| Boursière ASI7 | Mme Christine L'Eplattenier |
| Contrôle des comptes | OFICO Fiduciaire SA, Av. Parc de La Rouvraie 3, 1018 Lausanne |

Bureau Conseil Intercommunal (CI) :

| | |
|--------------------------|--|
| Présidente | Mme Maria Ruiters, Ferreyres |
| Vice-président | M. José-Antonio Perez, Eclépens |
| Secrétaire | Mme Christelle Schwab, Eclépens |
| Scrutateur-trice | Mme Maura Soupper, La Sarraz, jusqu'au 31.12.2025, M. Joël Fontolliet, Pomaples |
| Scrutatrices suppléantes | Mmes Dominique Leemann, Pomaples et Anouck Michel Chevilly |

Conseil d'Etablissement (CEt) :

| | |
|----------------|------------------------------------|
| Présidente | Mme Françoise Dolivo, Moiry |
| Vice-président | M. José-Antonio Perez, Eclépens |
| Secrétaire | Mme Anne-Sylvie Schlegel, Chevilly |

Membres :

| | |
|--|---|
| Quart enseignants | M. Marc Angéloz, La Sarraz, Mmes Débora Mathez, Premier, Anne Sylvie Schlegel, Chevilly |
| Quart parents | Mmes Liliana Dos Santos Correia, Eclépens, Anne Jaccaud Baechler, La Sarraz, Justine Chevalley, La Sarraz |
| Quart des milieux et des organisations Concernés par la vie de l'établissement | Mme Mary Christen, La Sarraz, M. Delfim Esteves, Les Bioux |



Quart politique

M. Laurent Michel représentant du CODIR, Mme Françoise Dolivo, Moiry, M. José-Antonio Perez, Eclépens

Ressources humaines au 31 décembre 2025

Service de conciergerie

M. José Carlos Rodrigues, chef du service
M. Ricardo da Silva Rodrigues, adjoint
Mme Elvia Cristina Arebalo Quito, auxiliaire
Mme Maria Alice Cardoso De Melo, auxiliaire
Mme Carla da Silva Rocha Das Neves, auxiliaire
Mme Estelle Dongiovanni, auxiliaire
Mme Sylvie Ernst, auxiliaire
M. Samuel Exbrayat, auxiliaire
Mme Lourdes Jacqueline Ortiz Alcocer, auxiliaire
Mme Ana Sofia Ramos Dos Santos, auxiliaire
Mme Maria Cristina Rodriguez Quinteros, auxiliaire

Surveillance et scannage au restaurant du Levant

Responsable : Mme Nathalie Houlmann.
Encadrantes : Mmes Vera Jesus, Corinne Sumi, Emilie Zermatten
Remplaçantes volantes : Mmes Christine Dénéreaz, Marion Guignard, Céline Lambiel, Meriem Moubine.

Surveillants après repas

Mme Dominique Thurneysen.

Devoirs surveillés

Site de La Sarraz : Mme Dominique Thurneysen et M. Claude Biolley
Site d'Eclépens : non ouvert par manque d'inscriptions

Bibliothèque scolaire, La Sarraz

Mme Mélanie Patry

Le travailleur social de proximité (TSP) M. Glen Willis, engagé par les communes du cercle de l'ASI7, est présent régulièrement sur le site scolaire de La Sarraz.

Un apéritif-dinatoire a été organisé le 24 juin 2025 conjointement entre la direction de l'EPS et l'ASI7 au restaurant scolaire du Levant. Vingt et un jubilaires et une retraitée ont été cités et remerciés à cette occasion par la remise d'une petite attention. L'invitation concernait le corps enseignant au complet, l'administration et la direction de l'EPS, le PPLS, les différents services et employés ASI7, les délégués du CI, les membres du CE, ainsi que le Préfet du district et les Syndics des 7 communes.

Les Promotions du 26 juin 2025 se sont déroulées à Eclépens. 60 certificats et 4 attestations de fin de scolarité ont été remis aux élèves de 11S. La manifestation a été égayée par des animations d'élèves, la traditionnelle verrée et la vente de pâtisseries.



Par ailleurs, chaque élève terminant sa scolarité a reçu une pochette contenant un bon ciné-pizza au cinéma et restaurant du Casino à La Sarraz.

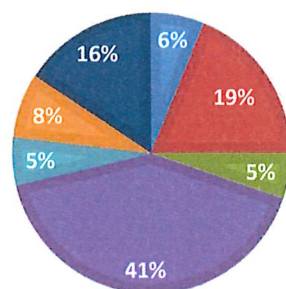
Le Comité de direction a effectué des démarches auprès des anciens et de nouveaux donateurs. La récolte de ces dons a permis d'offrir un prix à 8 élèves méritants. Ces élèves ont également reçu un bon de CHF 50.00 à faire valoir sur un abonnement auprès de MBC.

La rentrée scolaire 2025-2026 du 18 août 2025, pour les **791 élèves** répartis dans **45 classes** de 1P à 11S, y compris 3 classes d'accueil, dont 1 pour allophones, s'est bien déroulée sur les sites scolaires de Moiry, Pompaples, Eclépens et La Sarraz.

Effectif des élèves, par commune, au 31 décembre 2025

EFFECTIF DES ÉLÈVES PAR COMMUNE

■ Chevilly ■ Eclépens ■ Ferreyres ■ La Sarraz ■ Moiry ■ Orny ■ Pompaples ■



| Commune | Primaire | Secondaire | Totaux |
|--|------------|------------|------------|
| Chevilly | 24 | 25 | 49 |
| Eclépens | 115 | 33 | 148 |
| Ferreyres | 25 | 16 | 41 |
| La Sarraz | 228 | 96 | 324 |
| Moiry | 28 | 15 | 43 |
| Orny | 40 | 19 | 59 |
| Pompaples | 90* | 33 | 123 |
| Total | 550 | 237 | 787 |
| Dérogations de domicile (hors DGEJ) | | | |
| Brettonnières | 0 | 1 | |
| Pully | 1 | 0 | |
| Vufflens-la-Ville | 0 | 2 | |
| Totaux | 551 | 240 | 791 |

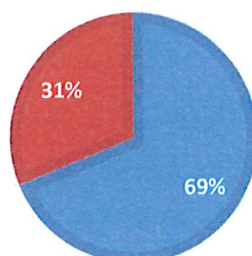


* dont 4 élèves liés au foyer de la DGEJ et 14 à la structure d'accueil d'enfants ukrainiens à St-Loup. La baisse des effectifs de 1.25 % est essentiellement due au départ d'enfants liés à l'entité d'accueil d'enfants ukrainiens précitée.

Effectif des degrés primaire-secondaire au 31 décembre 2025

EFFECTIF PAR DEGRÉS

■ Primaires ■ Secondaires



Nombre de classes par site scolaire au 31 décembre 2025

| Site scolaire | Nombre de classes |
|---------------|-----------------------------|
| Eclépens | 6 |
| La Sarraz | 32 dont 1 classe d'accueil |
| Moiry | 3 |
| Pompaples | 4 dont 2 classes d'accueil* |

*Les locaux des 2 classes d'accueil sises à Pompaples, sur le site de St-Loup, ne relèvent pas de l'ASI7.

Parc immobilier et mobilier, véhicule

Le parc immobilier se compose des bâtiments scolaires du Levant, des Guébettes, des Terreaux et des Vignettes ; ainsi que de 3 pavillons sur le site de La Sarraz et de 3 pavillons sur le site d'Eclépens.

Les travaux de remplacement des sources lumineuses par des LED dans les bâtiments des Guébettes2, et des Terreaux ainsi que dans les pavillons de La Sarraz ont été réalisés. Une baisse des coûts d'électricité a été constatée. Le remplacement des LED dans le bâtiment des Guébettes1 s'effectuera au début de l'année 2026.

Des études CECB+ ont été effectuées en automne pour les bâtiments des Terreaux, Vignettes et Guébettes1. Ces bâtiments n'exigent aucune mesure d'assainissement urgente, excepté celle concernant le remplacement du système de chauffage électrique du bâtiment des Vignettes d'ici 2033.



Pour se préserver des fortes chaleurs et bloquer les rayons du soleil, un brise-soleil composé de lames fixes sera installé en façade du bâtiment des Guébettes1. Sa couleur identique à celle des stores existants ne modifiera pas l'aspect de la façade. Ces travaux ont été réalisés au début de 2026.

Durant l'année 2025, l'ASI7 a dû remédier à de nombreuses déprédations, causées par les élèves, à l'intérieur du bâtiment secondaire du Levant. La Direction est intervenue pour sensibiliser les élèves au respect du matériel et la démarche a été appuyée par le passage de la police de proximité.

Plan de développement ASI7 à l'horizon 2035

Les travaux du **pavillon scolaire modulaire des Vignettes** (préavis no 03-2025), devraient débuter, au printemps 2026, après le délai de la fin de la mise à l'enquête publique et l'obtention de la synthèse CAMAC. Le projet s'avère essentiel pour le respect des normes incendies dans le bâtiment des Vignettes.

Parcelle 370 avant-projet salle de gym : Le crédit d'investissement de CHF 277'000.00, préavis 02/2024 validé par le Conseil le 14 mai 2024, portant sur la réalisation d'un avant-projet de salle VD4+, avait été gelé dans l'attente des résultats d'une 2^{ème} étude. Il a été réactivé et augmenté de CHF 98'000.00 par le préavis 05/2025, validé par le Conseil le 4 novembre 2025, pour l'établissement d'un avant-projet de construction d'une salle de gym double VD4 (phase SIA 31) et l'organisation d'un appel d'offres.

La séance de lancement de l'avant-projet a eu lieu avec l'architecte mandaté et les spécialistes métiers le 17 décembre 2025. Des travaux de sondage et la réalisation de tests standard de pénétration, de forages et de tranchées ont été effectués encore en décembre. L'avant-projet doit durer jusqu'à fin mars 2026 et ses résultats intégrés pour la détermination d'un nouveau plafond d'endettement à présenter encore au 1^{er} semestre 2026 au CI et aux législatifs des communes membres.

Site d'Eclépens : La Commune d'Eclépens est partenaire d'un projet de construction pour des appartements LADA et des locaux administratifs, sur la parcelle 110 d'Eclépens, située entre la salle de gym du bâtiment polyvalent et le bâtiment scolaire. L'opportunité de louer des surfaces, pour remplacer les pavillons scolaires vétustes, est apparue au dernier trimestre 2025 et les discussions se sont poursuivies sur la fin de l'année et début 2026. Le projet a été mis à l'enquête le 21 février 2026. Une demande d'autorisation de contracter un bail à long terme sera présentée au CI du mois de mai 2026.

Bâtiment Swisscom à La Sarraz : Les premières discussions de février 2025 ont été suivies de clarifications au niveau de Swisscom sur leurs besoins techniques à court et long terme et sur le principe d'une cession. De nouvelles rencontres, associant la Commune de La Sarraz, ont eu lieu en janvier et mars 2026, cette dernière sur site avec un architecte conseil pour le compte de l'ASI7 et un spécialiste mandaté par La Sarraz. Ces séances ont permis de clarifier l'horizon temporel d'un éventuel transfert et d'identifier clairement les contraintes et la faisabilité d'une réhabilitation du rez du bâtiment pour un usage scolaire.



Récapitulation des comptes ASI7 2025

Au Compte de fonctionnement, les coûts totaux à la charge des communes s'élèvent à :

| | | | | |
|-------------------|------------------|---|------------|----------------|
| Primaire | CHF 1'227'415.52 | + | Transports | CHF 671'910.50 |
| Secondaire | CHF 1'248'447.13 | + | Transports | CHF 83'070.10 |

La charge financière de CHF 645'519.78 amortissements + intérêts), liée au bâtiment du Levant, impacte de manière importante les coûts du secondaire.

L'écart positif de CHF 176'624.75 entre le budget et les comptes est dû, en partie, aux rétrocessions à recevoir des communes en lien avec la NPIV, communiquées par le Canton dans le cadre du décompte global de la péréquation.

Se référer au préavis no 01-2025 pour les détails.

Analyse détaillée de l'actif

| | Proportion % | Montant CHF | Ecart 2024-2025 CHF |
|---|-----------------|----------------------|------------------------|
| Disponibilités | 4.3 | 568'730.86 | -41'116.60 |
| Débiteurs : | 0.4 | 51'208.10 | -11'468.03 |
| Actifs transitoires : | 1.9 | 249'848.15 | +118'676.25 |
| Investissements du patrimoine administratif : | 93.4 | 12'423'100.85 | -592'903.05 |
| TOTAL ACTIF : | 100.0 | 13'292'887.96 | -526'811.43 |

Les transitoires comprennent essentiellement les montants à recevoir du Canton au titre de l'asile pour 2024 et 2025, les rétrocessions à toucher de 3 communes en lien avec la NPIV et la part des abonnements Mobilis liée à l'année 2026.

La baisse du patrimoine administratif est due à la passation d'amortissements pour CHF 663'642.40, alors que les dépenses effectuées dans le cadre d'une pré-étude, d'un avant-projet et d'un projet de construction (investissements en cours) sont activées à raison de CHF 70'739.35.



Détail des amortissements sur investissements et valeurs résiduelles

| Rubrique | Objet | Amortissement | Valeur au 31.12.25 |
|----------|--|-------------------|----------------------|
| 9143.01 | Collège du Levant | -522'683.00 | 11'262'327.00 |
| 9143.02 | Eléments modulaires Eclépins | -8'200.00 | 24'600.00 |
| 9413.00 | Guébettes 2 | -35'000.00 | 355'344.50 |
| 9413.03 | Guébettes | -35'333.00 | 126'612.80 |
| 9143.04 | Terrain multisport | -6'500.00 | 32'500.00 |
| 9143.05 | Equipement WIFI | -6'240.00 | 30'640.00 |
| 9143.06 | Ecrans interactifs | -32'000.00 | 256'000.00 |
| 9143.07 | Guébettes travaux sécurisation trajet scol | -10'594.05 | 254'257.20 |
| 9143.08 | Pré-études projets constructions scolaires | -4'572.35 | 0.00 |
| 9146.00 | Véhicule service conciergerie | -2'520.00 | 10'080.00 |
| | TOTAL | 663'642.40 | 12'352'361.50 |

Analyse détaillée du passif

| | Proportion % | Montant CHF | Ecart 2024-2025 CHF |
|------------------------------|--------------|----------------------|---------------------|
| Créanciers : | 2.9 | 472'021.21 | + 72'032.92 |
| Passifs transitoires : | 0.4 | 77'196.85 | + 25'262.75 |
| Emprunt moyen & long terme : | 96.7 | 12'743'669.90 | - 624'107.10 |
| TOTAL PASSIF : | 100.0 | 13'292'887.96 | - 526'811.43 |

Les créanciers comprennent les montants à rétrocéder aux Communes membres dans le cadre du bouclage des comptes.

La dette bancaire de CHF 12'362'800.00 est entièrement à taux fixe. Les échéances à 3/5 ans se montent à CHF 1.9 moi. L'essentiel (CHF 10.44 moi.), soit 84 %, arrivera à échéance entre 2033 et 2034. Cette concentration est atténuée par le fait que la dette bancaire se réduit de plus de CHF 570'000.00 par an.



Préavis d'investissements législature 2021-2026

| Préavis | Objet du Préavis | Montant accordé CHF | Montant effectif CHF | Statut | Amortissement |
|---------|---|---------------------------|--|----------|---|
| 02-2022 | Ecrans-interactifs | 340'000.00 | 320'000.00 | Terminé | 10 ans dès 2024 |
| 03-2023 | Pré-études, dont - VD4 - Guébettes - Eclépens | 40'000.00 | 36'804.25 25'038.60 6'050.20 5'715.45 | Terminé | 100 % 2024* 100 % 2024* 1/5 ^{ème} en 2024* Solde en 2025 ** |
| 05-2023 | Sécurité trajets scol | 286'039.35 | 286'039.35 | Terminé | 27 ans (résiduel) |
| 02-2024 | Crédit invest. Avant-projet VD4 | (277'000.00) | Repris dans 05-2025 ci-dessous | | |
| 02-2025 | Crédit d'étude VD6 | 23'000.00 | 25'189.75 | Terminé | Capitalisé si continuation |
| 03-2025 | Crédit invest. pavillon modulaire Vignettes | 47'000.00 | 7'652.60 | En cours | |
| 05-2025 | Crédit investis. Complémentaire au préavis 02-2024 avant-projet d'une salle de gym double | (98'000.00) 375'000.00 | 37'897.00 | En cours | |

*Cf. préavis 01-2025 **Cf. préavis 01-2026

Un dépassement de 9.5 % est enregistré sur le crédit d'étude VD6 (préavis 02/2025), une analyse comparative complémentaire sur les coûts, par rapport au projet initial VD4, a dû être demandée au BAMO, de manière à ce que les parties impliquées puissent se prononcer en pleine connaissance de cause.

Le CODIR n'a pas fait usage de ses compétences d'urgence en 2025, hormis pour lancer l'étude de la VD6. La ratification par le CI des dépenses engagées est intervenue dans le cadre du préavis 02-2025 ci-dessus.



Comité de direction

Durant l'année écoulée, le Comité de direction a tenu 17 séances ordinaires et de nombreuses séances de commissions. Les séances du Comité de direction se déroulent dans un bon état d'esprit, avec des échanges et débats qui dénotent une bonne collégialité.

De nombreux sujets sont traités au sein de commissions, avant d'être remontés pour prise de connaissance ou décision au Comité de direction. On dénombre notamment la :

- Commission RH
- Commission Cantine, accueil de midi et devoirs surveillés
- Commission Transports
- Commission Entretien bâtiments et mobilier
- Commission Jubilés et festivités
- Commission Santé / Médecin-dentiste
- Commission Activités extrascolaires, camps sportifs et sorties
- Commission des Finances
- Commission Développement et d'optimisation, ainsi qu'une
- Représentation au Conseil d'établissement

Le Directeur de l'établissement est invité à participer au début des séances du Comité de direction. Ceci permet d'avoir un bon échange sur le fonctionnement de l'établissement et de trouver des réponses pragmatiques à divers points soulevés.

Il convient de relever que les relations et la collaboration entre l'ASI7 et l'EPS, au niveau des instances dirigeantes, avec le personnel ou les enseignants, demeurent bonnes.

Statuts

La modification, de l'art 28 des statuts, acceptée par le Conseil intercommunal lors de la séance du 20 octobre 2024 a été validée dans 6 Conseils des 7 communes de l'ASI7. Ces statuts modifiés ont pu être envoyée au **Conseil d'Etat qui les a approuvés le 19.03.2025.**



Restaurant scolaire au collège du Levant et accueil de midi

Le restaurant scolaire du Levant a vu sa capacité augmentée de 120 à 156 places. Il continue d'accueillir les élèves de 7P à 11 S. Deux services sont en place les lundis-mardis-jeudis et vendredis midi. Cinq encadrantes sont chargées de la surveillance et du contrôle des présences.

Les repas sont fournis par « Le Repas Quotidien, à Etoy », ils sont préparés et livrés chaque matin et régénérés sur place. Le personnel du Repas Quotidien sert les repas sur assiette et gère le nettoyage de la vaisselle et de la cuisine. Le Comité de direction est satisfait du service de ce nouveau prestataire qui a débuté son mandat le 19 août 2024.

La fréquentation moyenne du réfectoire est de plus d'une centaine d'élèves au premier service, et de plus d'une huitantaine au deuxième service. La différence de fréquentation entre les deux services est due à des contraintes liées à la LEO (les élèves de 7-8P ne peuvent avoir plus de quatre périodes le matin) et à des restrictions d'horaire liées au manque de salles de sport.

En cas de non-respect du règlement du restaurant scolaire, à la suite d'un comportement inadéquat par exemple, les élèves peuvent être exclus du restaurant scolaire. Le Comité de direction décide de la sanction, selon le degré de gravité, et en fixe la durée.

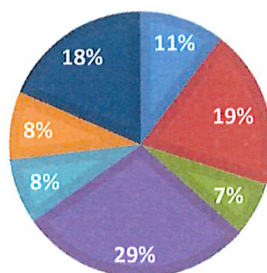
Sous la surveillance des encadrantes engagées par l'ASI7, les élèves peuvent rester au restaurant scolaire pour utiliser les jeux de sociétés mis à disposition, ou aller se détendre dans les cours de récréation et se défouler au terrain de sport du Levant.

Le corps enseignant peut aussi commander des repas. Afin de ne pas occuper de place au restaurant scolaire, ces derniers mangent dans la salle des maîtres du Levant située à côté du restaurant.

CONTRATS PAR COMMUNE 2025

CONTRATS PAR COMMUNE

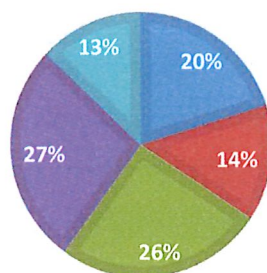
■ Chevilly ■ Eclépens ■ Ferreyres ■ La Sarraz ■ Moiry ■ Orny ■ Pomaples ■



CONTRATS PAR DEGRES 2025

CONTRATS PAR DEGRÉS

■ 7P ■ 8P ■ 9S ■ 10S ■ 11S ■



| Repas de midi et pique-niques | 2023 | 2024 | 2025 |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| 12h00-13h00-PN (service 1) | 3377 | 3449 | 4784 |
| 12h00-13h00-RM (service 1) | 12246 | 12456 | 12648 |
| 12h50-13h50-PN (service 2) | 1226 | 1254 | 1843 |
| 12h50-13h50-RM (service 2) | 6267 | 6808 | 7511 |
| 12h00-12h50-RM ADULTE | 139 | 274 | 164 |
| Total général | 23255 | 24241 | 26950 |

Le nombre de repas servis aux élèves (RM 1et 2) augmente de 4.6 % en 2025 à 20'159. La progression des pique-niques (PN1 et 2) est de 41 % à 6'627. Au-delà des changements sociétaux, on peut y voir l'impact de l'introduction de l'horaire continu (décembre 2024) et, pour les pique-niques, la suppression de la contribution de CHF 3.00 dès la rentrée scolaire 2025/2026.

Transports scolaires

L'Association a l'obligation d'organiser le transport scolaire du lieu de domicile au lieu de scolarisation et inversement. 59 % des élèves sont transportés, soit 28 % d'élèves en bus scolaires AVJ et 31 % en bus publics MBC. Le solde des élèves 41 % n'a pas besoin de transport.

La relation se poursuit avec le bureau Microgis SA, mandaté pour l'organisation des transports en relation avec **MBC Transports SA** pour les trajets en transports publics et **AVJ Transports et Voyages SA** pour les transports scolaires (hors bus de ligne).

Le Comité de direction est satisfait des services et des bonnes relations avec les divers intervenants.

Dès la 7^{ème} année scolaire, en règle générale, et à partir de la 5^{ème} année dans certaines communes, et ce jusqu'à la 11S, les élèves domiciliés à l'extérieur utilisent les bus de ligne. Ces élèves bénéficient



d'un abonnement Mobilis correspondant aux zones attribuées depuis le lieu de domicile. Celui-ci est valable tous les jours de la semaine, y compris le week-end et également hors des heures d'école.

Les jeunes élèves de 1P à 5P-6P qui bénéficient des transports scolaires, dans des bus avec des sièges adaptés à leur âge, sont porteurs d'une contremarque valable tous les jours de la semaine durant les horaires scolaires.

Des courses annexes régulières sont organisées chaque semaine, elles concernent la gymnastique, la rythmique, les travaux manuels, ainsi que le transport d'élèves qui fréquentent le groupe **JAM** (Jeudi **A**près-**M**idi) destinés aux élèves « à haut potentiel » à La Sarraz ; ainsi que la classe **GEECO** (Groupe **E**ncadrant **E**lève **C**omportement **O**ppositionnel) au pavillon d'Eclépens. Des courses occasionnelles sont organisées sur demande pour des courses d'école, des activités culturelles, des joutes sportives, des répétitions pour des spectacles, etc...

L'ASI7 effectue, en sus et à bien plaisir, les trajets à destination des UAPE, pour l'accueil de midi et celui de l'après-midi, pour autant qu'il y ait des places en suffisance pour les élèves réguliers.

En cas de non-respect des règles de sécurité et d'un comportement inconvenant, les élèves peuvent être exclus des transports scolaires ou voir leur abonnement retiré sur les lignes publiques. Le Comité de direction décide de la sanction selon le degré de gravité et en fixe la durée.

La surveillance des périodes grises (laps de temps s'écoulant entre la prise en charge par les transports scolaires et les périodes scolaires) est organisée localement sur les sites scolaires. Les frais de personnel sont pris en charge par l'ASI7.

Loyers scolaires

D'entente entre les Municipalités, le calcul des loyers a été établi selon un concept de loyers et de charges pour chacune des communes. Des baux de location ont été conclus.

Loyers salles de gymnastique

Le calcul des loyers des salles de gymnastique s'est fait sur le même concept.

Service de conciergerie

Le service de conciergerie pour les sites scolaires de La Sarraz et d'Eclépens est dirigé par Monsieur Carlos Rodrigues, chef-concierge, un adjoint et 9 auxiliaires de nettoyage.

Les nettoyages des sites scolaires de Moiry et Pompaples sont gérés par du personnel engagé par ces deux communes.



Conseil Intercommunal

Durant l'année, le Conseil Intercommunal a tenu 2 séances. **5 préavis** ont été présentés par le Comité de direction et ont été acceptés par les délégués : Préavis : **No 01-2025** Comptes 2024 ; **no 02-2025** Demande de crédit d'investissement pour mener une étude de faisabilité pour une salle de gym VD6 ; **no 03-2025** Demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un pavillon scolaire provisoire pour deux espaces dédiés aux appuis individuels scolaires ; **no 04-2025** Budget ASI7 2026 ; **no 05-2025** Demande de crédit d'investissement complémentaire pour l'établissement d'un avant-projet de construction d'une salle de gym double (VD4+) et organisation d'une procédure d'appel d'offres.

PPLS

Rapport joint au présent document.

Bibliothèque scolaire

Rapport joint au présent document.

Conseil d'Etablissement

Durant l'année, le Conseil d'Etablissement a tenu 4 séances. Les commissions permanentes harcèlement en milieu scolaire et familles allophones, ainsi qu'un nouveau groupe de travail « écran prévention natel » se sont rencontrées à plusieurs reprises. Rapport joint au présent document.

Devoirs surveillés

1 classe sur le site de La Sarraz est ouverte pour les élèves de 3P à 8P. Par manque d'inscriptions aucune classe n'a pu être ouverte en 2025 sur le site d'Eclépens.

L'ASI7 assure le transport des enfants pour le trajet de l'aller aux devoirs surveillés. Le retour au domicile est sous la responsabilité des parents.

Prévention gendarmerie

Des instructeurs de la Brigade de prévention routière ont effectué des passages sur les divers sites scolaires concernant les habituelles classes de 1-2P, 3P, 4P, 5P, 6P, 7P,8P, pour dispenser des leçons en fonction du niveau scolaire et afin de respecter une suite pédagogique pertinente dans l'enseignement. Pour sensibiliser le danger des véhicules électriques une nouvelle animation pour les 10S a été créée.

PROFA (service d'éducation sexuelle)

Géré par la direction des écoles.



Dépistages dentaires

Sur les 791 élèves des 45 classes, 73 dispenses signées des parents ont été reçues et 697 élèves ont été contrôlés ; (21 élèves absents/malades les jours des dépistages).

Activités sportives extra muros

Les élèves de 8P et 9S ont participé à des camps de ski d'une semaine à Leysin, Grimentz et Villars.

Les élèves de 1-2P participent à une activité hivernale, ainsi qu'à une activité printanière adaptées aux saisons. Ces activités consistent en une marche en forêt récréative avec des jeux sur une matinée durant les mois de février ou mars et une matinée durant les mois de mai ou juin.

Les élèves de 3-6P participent, également, à une activité hivernale adaptée aux conditions d'enneigement. L'activité prioritaire est une initiation au ski de fond et dans la situation sans neige les enfants participent à une marche en forêt récréative avec des jeux sur deux matinées durant les mois de janvier ou février. Ces activités hivernales se déroulent au Mollendruz.

Selon la météo, et grâce à un forfait, **les élèves** peuvent profiter des bassins de la piscine de La Sarraz. Les élèves de 4P bénéficient de cours de natation durant la période d'ouverture de cette piscine.

La Sarraz, avril 2026